

Compte-rendu du conseil communautaire

Séance du Mercredi 10 février 2016 - 18h.30

CHAZEY-BONS (salle des fêtes)

Membres en exercice: 65

Date de convocation : le 1^{er} février 2016

Membres présents : 56

Secrétaire de séance : Mme Dominique SILLAUME

Votants: 61

M. ABRY Marcel	Mme DA SILVA Isabel	M. PETIT Thierry	
	Excusée - pouvoir à M. HEDON		
M. ANDRE-MASSE Franck	M. DELARUELLE Yves	M. PHILIPPE Alain	
	Mme MARTINAT Francine		
M. BAL Serge	Mme DESCHAMPS Marie-Hélène	M. PLANTIN Guy	
Mme BELLEMAIN Michelle	M. DESCHAMPS Roland	M. PUTHOD Bernard	
M. BERARDI Christophe	M. FOGNINI Jean-Marc	M. QUINARD Julien	
	Excusé - pouvoir à Mme CAMINET		
M. BERGER Charles	M. GAMBERINI Paul	M. RAMON Michel - Excusé	
M. BERTHET Jean-Michel	M. GENS Marcel	M. REUTER Bernard	
M. BERTHET Pierre	M. GERIN Georges	M. RODRIGUEZ Philippe	
M. BIJOT Jean-François	M. GIREL Jean	Mme ROLLINSON Caroline	
Mme BIONDA Annie	M. GUERIN Cyrille	M. ROPELE Jean-Pierre	
M. BLANC Jean-Paul	Mme GUILLON Pascale	M. ROUX Pierre	
Mme WICKE Claudine - suppléante	Excusée – pouvoir à M. VINCENT		
M. BONNARD Didier	M. HEDON Jean-Yves	M. SAUREL Alain	
M. MASLANKIEWICZ André - suppléant			
M. BOUVIER Georges	M. JACQUIER Laurent	Mme SILLAUME Dominique	
M. BUET Marc	M. JANET Guy	Mme THEVENOT Nadine	
	Excusé – pouvoir à M. CASTIN	Absente	
Mme CAMINET Régine	Mme LACHIZE Sandrine	Mme TREILLÉ Odile	
M. CASTIN Régis	M. LAHUERTA Dimitri	M. TURELLO René	
Mme CHARMONT-MUNET Mireille	Mme LONGE Anne-Laure	Mme VICTOR Joëlle	
Mme COMET Claude	M. MARIÉ Patrick	M. VINCENT Xavier	
M. CONAND Jean-Paul	M. MARTIN-BARBAZ Denis	M. VUILLEROD René	
Mme COUTTET Nathalie	Mme MASNADA Liliane	Mme VUILLOUD Véronique	
M. CUEILLE Gérald	M. MATHIEU Michel	M. WAELPUT Daniel	
Excusé			
Mme DA COSTA Angelica	M. PERTICOZ Bernard		

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. le Président accueille Mme la Sous-préfète de Belley ainsi que les services de la Préfecture qui ont émis le souhait de faire une information sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS).

Mme la Sous-préfète explique que sur le territoire de la Communauté de communes, 25 PCS doivent être réalisés alors que seulement 10 l'ont été à ce jour. Il est souhaitable que toutes les communes concernées soient couvertes à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'objectif est de tendre vers une culture communale de la sécurité civile et de sensibiliser les citoyens. Il s'agit de préparer « à froid » l'outil qui permettra de réagir « à chaud ».

Après avoir rappelé aux élus présents ce qu'est un PCS ainsi que ses conditions d'élaboration, les services de la Préfecture ont invité les maires concernés à se rapprocher d'eux afin d'obtenir toutes les informations et renseignements détaillés pour mener à bien l'élaboration de ce document au cours de l'année 2016.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observations sur le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2015.

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire accepte d'avancer la question relative au débat d'orientation budgétaire et de l'aborder au point 4. L'assemblée accepte également de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la vente de terrains au sein de la zone d'activités Ousson nord à Magnieu (faute de documents transmis par le demandeur)

ADMINISTRATION GENERALE

1.- Décisions du Président entre le 11 décembre 2015 et le 10 février 2016

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties, M. le Président informe le conseil communautaire de la

conclusion des marchés publics et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

N° marché	Objet	Attributaire	Montant € HT
2016-1	Définition d'une « signature » vélo et d'une charte graphique, et réalisation d'un dépliant cartographique thématisé sur le vélo.	PAMPLEMOUSSE COMMUNICATION 74940 Annecy	16 190,00 €
2016-2	Travaux de voirie : reconduction du marché pour la période du 1 ^{er} /01/2016 au 31/12/2016.	Groupement EIFFAGE (mandataire) / DUMAS / FONTAINE / FAVIER 01200 Bellegarde	Marché public à bons de commandes avec montant maximum annuel de 1 600 000 €
2016-3	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en place d'un marché de services de télécommunications (téléphone fixe, téléphonie mobile et accès internet)	MG FIL Conseil 38200 Vienne	4 537,50 €
	Mur de soutènement Artemare	CHAZEY-BONS PREFA 01300 Chazey-Bons	4 740,00 €
	Assistance technique pour projet ECO-PARC	L'Ecloserie France 69008 Lyon	1 800,00 €
	Fourniture de panneaux de signalisation	ISOSIGN 71210 St Eusèbe	3 678,18 €
	Raccordement téléphonique Actipôle	Orange	3 075,71 €
	Fourniture de panneaux de signalisation	ISOSIGN 71210 St Eusèbe	1 938,75 €
	Entretien des bassins Parc d'Activités des Fours	LACROIX J.P. 01350 Béon	2 530,00 €
	Remplacement brûleur chaudière école primaire de Culoz	CHARVET LA MURE BIANCO 42390 Villars	2 140,00 €
	Hébergement de l'application Lizmap-Web- Client (portail de publication cartographique pour le SIG)	3Liz 34000 Montpellier	4 800,00 € (coût annuel)

· Arrivée de Mme Thévenot.

M. Castin prend la parole et souhaite émettre des remarques sur le fonctionnement de la commission tourisme et plus précisément sur le manque d'informations des élus qui siègent dans ce groupe de travail.

Il déplore le fait que la commission n'ait pas été associée :

- au choix du prestataire chargé de réaliser les supports de communication touristique en lien avec le développement de la stratégie vélo et l'arrivée du Tour de France à Culoz le 17 juillet 2016,
- au choix du cabinet chargé de l'accompagnement à l'émergence d'événementiels, de l'accompagnement à la structuration et à la mise en place des maisons thématiques (Belley, Culoz et Brégnier-Cordon) et à la mise en place de l'Agence Bugey Sud Tourisme ainsi qu'à la refonte de sa gouvernance,
- à la définition du poste de chargé de mission « évènementiel vélo ».

Il reconnaît la nécessité d'agir dans des délais relativement courts mais insiste sur le besoin d'informer les membres de la commission et de les solliciter y compris par voie électronique pour recueillir leurs avis.

Il pense d'ailleurs qu'une commission spécifique au Tour de France aurait dû être instaurée.

Pour ce qui est de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet Traces TPI (qui a élaboré la stratégie de développement touristique) concernant les opérations d'accompagnement citées plus avant, M. Castin regrette fortement que les membres de la commission tourisme aient été mis devant le fait accompli par le Président et le Vice-président.

- M. Castin considère que son montant est beaucoup trop élevé (25 000 € TTC) au regard des missions confiées alors que le Président ne cesse de répéter que la Communauté de communes n'a soi-disant plus d'argent.
- M. Castin dénonce un problème de gouvernance, de transparence, de compétence et d'amateurisme à la tête de la Communauté de communes.

Il ajoute qu'il ne cautionne pas ces méthodes et qu'en conséquence, il ne votera pas le budget et demandera un vote à bulletin secret.

- M. le Président répond que la stratégie de développement touristique (ainsi que le plan d'actions afférent) a été présentée de manière détaillée et débattue lors du conseil communautaire du 5 novembre dernier.
- Il précise qu'elle a été largement adoptée à cette occasion et que l'enveloppe financière prévisionnelle sera respectée.

Il fait remarquer à M. Castin qu'on ne peut pas déplorer que les choses vont doucement et se montrer extrêmement critique lorsque tout est mis en œuvre pour aller vite.

2.- Recomposition du conseil communautaire suite à l'adhésion de la commune nouvelle de Groslée-Saint-Benoît

M. le Président explique au conseil communautaire que par délibération en date du 14 janvier 2016, la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît a fait le choix d'intégrer la Communauté de communes Bugey Sud.

Ce choix a été entériné par le Préfet de l'Ain dans un arrêté du 29 janvier 2016.

M. le Président explique qu'en application de l'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales, l'adhésion de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît à la Communauté de communes est considérée comme une extension du périmètre intercommunal (puisque Groslée ne faisait pas partie de BugeySud) et entraîne par conséquent la recomposition obligatoire du conseil communautaire qui comporte aujourd'hui 65 membres.

Il précise que recomposition signifie nouvelle détermination du nombre de conseillers communautaires et nouvelle répartition entre les communes membres

Conformément à l'article L.5211-6-1 visé ci-dessus, les communes membres d'une communauté de communes qui se trouve dans l'obligation de recomposer le conseil de communauté, peuvent, dans un délai de deux mois à compter de la date qui a rendu nécessaire cette recomposition trouver un nouvel accord sur le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire.

Pour être adoptée, la proposition d'accord local fixant le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire doit réunir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des conseils représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune la plus peuplée lorsqu'elle représente plus du quart de la population communautaire.

M. le Président explique que l'accord local doit respecter un certain nombre de règles mais que selon les calculs de répartition effectués par la préfecture aucun accord n'est juridiquement envisageable aujourd'hui dans le cas de la communauté de communes Bugey Sud. En effet, les communes seraient, en fonction de leur population, sur ou sous-représentées au sein du conseil communautaire.

En conséquence, il précise que M. le Préfet de l'Ain sera amené à constater la nouvelle composition du conseil communautaire fixé à 55 sièges et répartis de la manière suivante : toutes les communes ont un siège sauf Belley (14) et Culoz (4).

M. le Président considère également :

- que la loi encourage la création de communes nouvelles et que trois ont été créées sur le territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2016,
- que le maintien en poste des conseillers communautaires élus en 2014 sera bénéfique au fonctionnement de la Communauté de communes au regard des projets dernièrement engagés,
- que le maintien en poste des conseillers communautaires élus en 2014 n'aura pas d'impact financier sur les comptes de la Communauté de communes,
- que le prochain schéma départemental de coopération intercommunal est toujours en cours d'élaboration et qu'il pourrait éventuellement avoir un impact sur le périmètre communautaire.

Il propose donc de demander au Préfet de surseoir à cette nécessité de recomposer le conseil communautaire jusqu'à la fin du présent mandat.

Mme Comet considère que cette recomposition remet effectivement en cause une élection qui a eu lieu démocratiquement et que cela pose une question de constitutionnalité.

Mme Charmont-Munet propose d'intégrer cette question de la constitutionnalité dans la délibération.

Le conseil communautaire approuve ces propositions à l'unanilité.

3.- Désignation d'un délégué de la Communauté de communes Bugey Sud au Syndicat mixte SCOT Bugey

M. le Président explique que suite au décès de M. Thoumine, il convient de désigner un élu pour lui succéder au sein de l'organe délibérant du Syndicat mixte SCOT Bugey.

Sont candidats:

- M. Daniel GOYARD conseiller municipal de Belley,
- M. Philippe LEROY conseiller municipal de Ceyzerieu.

Après avoir voté, le conseil communautaire désigne M. Daniel GOYARD (42 voix) pour siéger au SM SCOT Bugey. M. Philippe LEROY obtient quant à lui 20 voix.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

4.- Débat d'orientation budgétaire 2016

Mme Charmont-Munet, Vice-présidente en charge des finances et des ressources humaines rappelle aux membres du conseil communautaire, l'obligation légale de tenir un débat d'orientation budgétaire si une des communes au moins de l'E.P.C.I. dépasse 3 500 habitants (L.2312-1 du CGCT) et ce, dans les deux mois avant le vote du budget.

L'organisation de ce débat est le moment privilégié pour faire le bilan de l'année écoulée et de décider, en conséquence, des orientations financières et fiscales pour l'année à venir.

Mme Charmont-Munet précise que chaque délégué a été destinataire du document DOB 2016.

Après avis de la commission des finances et ressources humaines du 5 février 2016, Mme Charmont-Munet présente à l'assemblée les réalisations synthétiques de l'exercice 2015 écoulé ainsi que les perspectives et les orientations prévisionnelles 2016, dans la continuité du scénario 3 adopté lors de la réunion du conseil communautaire du 11 mars 2015 relatif à la programmation des perspectives 2015-2020.

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir réagir à la présentation.

M. Turello demande à quoi est due l'augmentation de la masse salariale d'environ 200 000 €.

Mme Charmont-Munet répond que l'écart s'explique d'une part par une sous-consommation des crédits prévus en 2015 (pas d'embauche de personnel d'accueil, le recrutement d'un responsable du service urbanisme à partir du mois d'avril seulement, le recrutement d'une directrice des services techniques sur un poste mutualisé à partir d'octobre soit plus tard que prévu initialement, le recrutement d'un administrateur pour le système d'information géographique - SIG) et par un ajustement de l'effectif pour répondre aux projets engagés en 2016 (un contrat à durée déterminée d'un an pour l'administrateur SIG, un contrat à durée déterminée de 7 mois pour le lancement de la stratégie vélo et l'accueil du Tour de France, un contrat à durée déterminée d'un an pour la mise en place de la démarche 0 Phyto, un poste mutualisé avec la mairie de Belley pour la coordination du contrat de ville et le lancement de la démarche relative au plan local de l'habitat, un service civique et plusieurs stagiaires).

Mme Charmont-Munet explique par conséquent que la différence entre 2015 et 2016 est d'un peu plus de 80 000 € et non de 200 000 €.

M. le Président attire l'attention de l'assemblée sur les 4 prochaines années qui seront lourdes en matière de transfert de compétence (bâtiments, eau, assainissement) et qui s'accompagneront inévitablement du transfert des personnels déjà affectés à ces missions dans les communes.

Il insiste sur la nécessité d'un travail partenarial fort et réfléchi entre les communes et la Communauté de communes pour que ces transfert de personnel aient lieu dans de bonnes conditions afin notamment d'éviter des recrutements qui pourraient entraîner des doublons.

Mme Victor demande pourquoi il y a seulement eu 500 000 € de dépenses d'investissement réalisées en 2015 alors qu'un montant de 2 000 000 € était prévu.

Mme Charmont-Munet répond que cela est du à des retards sur certains projets tels que l'Actipôle Rhône Bugey, la capitainerie du port de Virignin et l'aménagement de la gare de Culoz.

Mme Comet pose une question relative à la nécessité pour le SPANC de s'autofinancer.

Mme Charmont-Munet répond que lors des premières années de fonctionnement, le budget de ce service peut être subventionné par le budget général pour atteindre l'équilibre mais qu'à terme il doit s'autofinancer.

Mme Comet demande comment sera gérée la question de la réhabilitation des assainissements non collectifs.

M. Vincent, Vice-président chargé de l'environnement, répond que le SPANC est en train de s'organiser pour confier les diagnostics et les contrôles de bon fonctionnement à un prestataire extérieur afin de libérer du temps en interne pour préparer les opérations de réhabilitation et d'entretien (vidanges) également.

Mme Comet interroge également M. Vincent sur le contenu des opérations prévues concernant la gestion des cours d'eau.

M. Vincent répond que la Communauté de communes est engagée depuis plusieurs mois maintenant dans une opération relative à la gestion concertée des cours d'eau des bassins versants du Furans et du Gland. Aujourd'hui,

une importante étude globale est lancée et a pour objectif de définir précisément la nature des travaux qu'il conviendra de réaliser à terme.

Il souligne que ce projet s'accompagnera en 2016 d'une démarche 0 Phyto (réalisation de plans de désherbage pour les communes) à laquelle toutes les communes seront associées

Mme Comet revient ensuite sur la stratégie de développement touristique. Elle rappelle ses propos antérieurs selon lesquels cette stratégie oublie la thématique de l'eau et le fleuve Rhône en particulier.

Elle regrette le montant affecté à l'accueil du Tour de France qu'elle juge élevé ainsi que l'absence de stratégie sur l'hébergement et plus précisément sur l'hôtellerie.

M. Saurel, Vice-président chargé du tourisme, répond que les coûts mentionnés concernent à la fois le Tour de France et le lancement de la stratégie de développement touristique.

Il reconnaît cependant un retard sur la mise en place du dispositif d'aide à l'hébergement touristique. Jusqu'à présent les demandes restaient relativement confidentielles, elles ont tendance à apparaître depuis que l'évènement Tour de France a été annoncé.

M. Saurel tient également à souligner les démarches engagées avec le secteur de Seyssel concernant notamment la mise en place d'un produit touristique sur la navigation de plaisance. Il précise aussi que les services de la Communauté de communes et de l'Office de tourisme travaillent actuellement à la création de circuits cyclo en direction des lacs et des caveaux viticoles. L'eau et les vignobles ne sont donc pas oubliés.

M. Turello déplore d'avoir appris fortuitement qu'une aire d'accueil de grands passages pour les gens du voyage était prévue sur la commune de Magnieu dont il est maire. Il regrette l'incohérence qui consiste à aménager ce type d'équipement sur un secteur dédié au développement touristique dans le PLU de la commune, au pied d'un château classé et en bordure de ViaRhôna.

M. le Président lui répond qu'il ne peut ignorer qu'un dossier est en cours puisqu'il a participé à une réunion sur ce sujet à la Communauté de communes en 2014.

Plusieurs sites ont été recensés (6) par la Communauté de communes et ont été soumis à l'Etat ainsi qu'à l'association de médiation (ARTAG) qui travaille avec les représentants des gens du voyage.

Il précise que Mme la Sous-préfète a réuni dernièrement la Communauté de communes, la mairie de Belley, la CNR et l'ARTAG pour faire le point sur ce dossier.

M. le Président insiste sur la nécessité d'aménager une aire sur laquelle les gens du voyage iront sans faute, c'est pourquoi 2 sites localisés sur Belley et Magnieu ont été retenus. Il souligne que celui de Magnieu a la préférence des différents acteurs concernés dans la mesure où il est accessible et aménageable dans des conditions acceptables.

M. Turello dit avec fermeté qu'il ne veut pas que cette aire soit aménagée sur sa commune et qu'il s'y opposera.

M. Berardi évoque la difficulté que pourrait avoir la Communauté de communes à maintenir sa capacité d'autofinancement sur la durée. Il illustre son propos en soulignant le financement du centre nautique qui prévoit, outre un emprunt, une augmentation de la fiscalité.

M. Berardi rappelle qu'il avait déjà souligné cette difficulté en 2015 et demande si cela signifie que, pour garder des marges de manœuvre, il est prévu de construire le nouveau centre nautique sur deux mandats.

Mme Charmont-Munet répond que c'est une bonne lecture du document transmis. Elle souligne que le projet n'en est qu'à ses balbutiements et que la question d'une éventuelle augmentation de la fiscalité n'en est qu'au stade de l'étude.

M. Roux, premier Vice-président, fait remarquer que la piscine actuelle a bientôt 40 ans et qu'il ne faut pas trop tarder car cela posera localement d'énormes difficultés si elle devient complètement inutilisable.

Selon lui, il faut penser à réaliser des équipements en faveur de la jeunesse et déplore les crédits affectés au développement du tourisme qui n'apporte pas de réelle plus value au territoire.

M. le Président indique aussi pour information que la construction d'un centre nautique constitue un investissement d'environ 9 M€ sur 30 ou 40 ans et qu'il faut le mettre en perspective avec les dépenses de voirie qui, si l'on continue sur le rythme actuel, amèneront la Communauté de communes à dépenser environ 100 M€ sur 30 ans.

M. le Président constate que le débat a eu lieu. Il précise qu'il faut continuer à être rigoureux et à prioriser les actions pour plus d'efficacité.

Il rappelle également que c'est lui qui a demandé la création d'une commission économie touristique et qu'au vu de la stratégie engagée, ce choix est validé. Il ne s'agit plus de faire du tourisme comme avant, il faut désormais l'envisager comme un domaine générateur de richesse pour le territoire.

Il indique également qu'il assume pleinement le choix fait avec les membres du bureau, de donner toute l'importance qu'il convient à l'accueil du Tour de France cette année.

Mme Sillaume aborde la mise en place des projets de santé à Belley et Culoz. Elle déplore la méthode utilisée, trop « copier-coller » et fait part de son inquiétude quant à l'aboutissement de ces 2 projets importants pour l'avenir et l'organisation des soins de premiers recours sur le territoire.

Elle demande la tenue d'une réunion de la commission communautaire compétente dans les meilleurs délais.

M. Gerin, Vice-président en charge du cadre de vie, s'inscrit en faux concernant les propos tenus et regrette que des questions d'ordre professionnels viennent interférer dans le débat.

M. André-Masse, Maire de Culoz, s'inscrit en faux également puisque les dernières réunions concernant le projet de santé de Culoz se sont bien déroulées en présence de nombreux professionnels. Il précise également que le projet immobilier avance bien puisque le permis de construire a été accordé.

M. André-Masse concède cependant une difficulté à trouver un troisième médecin pour la commune.

5.- Déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau) pour la réalisation de forages pour le projet de pompe à chaleur des bâtiments du projet Actipôle.

M. Lahuerta, Vice-président en charge du développement économique, informe l'ensemble du conseil communautaire que les études de projet réalisées par le maître d'œuvre sont maintenant terminées et que l'opération est en cours de consultation des entreprises.

Il explique que s'agissant du chauffage des deux bâtiments et du rafraîchissement du bâtiment tertiaire, la Communauté de communes a fait le choix d'une installation géothermique type pompe à chaleur eau/eau.

Afin d'étudier la géologie et les potentialités du site pour dimensionner correctement la pompe à chaleur à prévoir, une étude hydrogéologique a été réalisée par le bureau d'études CPFG-Horizon (sous-traitant de la société Hydroforage à Virieu le Grand).

Les résultats de cette étude sont très favorables. Plusieurs ouvrages de reconnaissance vont donc être réalisés par la société Hydroforage : piézomètres, forage et essais de pompage.

M. Lahuerta précise que pour pouvoir réaliser ces ouvrages de reconnaissance, la Communauté de communes est dans l'obligation de déposer un dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement, auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain. Le délai d'instruction du dossier par la DDT étant au maximum de 2 mois.

A l'unanimité, le conseil communautaire prend acte du dépôt du dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement des ouvrages de reconnaissance qui seront réalisés pour le projet de pompe à chaleur des deux bâtiments construits dans le cadre du projet Actipôle.

6.- Vente d'un tènement immobilier en zone d'activités « en Sauvy » à Virieu-le-Grand

M. Lahuerta explique à l'assemblée que la SARL Genc Maçonnerie a émis le souhait d'acquérir une parcelle de terrain au sein de la zone d'activités « en Sauvy » sur la commune de Virieu-le-Grand.

Il précise que cette demande a été soumise à la commission compétente le 4 février dernier et que celle-ci a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de vendre à la SARL Genc Maçonnerie le tènement immobilier suivant : une parcelle de terrain à bâtir située sur la commune de Virieu-le-Grand – zone d'activités « en Sauvy » section B, d'une superficie d'environ 2 000 m² moyennant le prix de 3,50 € HT le m².

7.- Convention de collaboration avec l'INSA de Lyon (Département Génie Energétique et Environnement)

M. Lahuerta explique que dans le cadre du prochain transfert d'un certain nombre d'équipements au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes a souhaité lancer la réalisation d'une étude énergétique d'une partie des structures concernées (piscine et gymnase Jean Morin à Belley plus précisément).

L'objectif est de diminuer les besoins en énergie, les coûts de fonctionnement ainsi que l'impact environnemental de ces installations.

Pour mener à bien cette opération et dans l'objectif de nouer des liens étroits avec des grandes écoles pour, à terme, inciter les étudiants à développer des projets innovants sur le périmètre de Bugey Sud, il explique qu'il a proposé de mettre en place un partenariat avec l'INSA de Lyon (département GEN) afin que des étudiants ingénieurs de 5^{ème} année contribuent à cette action dans le cadre de leur projet de fin d'étude.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention de collaboration qui prévoit notamment :

- la présentation de l'équipe projet, des référents élus et techniques,
- la présentation du projet étudiant à savoir :
 - → acquérir des concepts, des principes et de la méthode dans le domaine de l'écologie industrielle à l'échelle d'un territoire,
 - → mettre en application sur un cas d'étude réel les principes et la démarche de l'écologie industrielle à l'échelle d'un territoire,
 - → conduire un mini-projet d'ingénierie énergétique en intégrant les données réelles du territoire considéré et la prise en compte des impacts environnementaux des stratégies proposées.
 - → établir une première approche économique dans le but de valider la viabilité des propositions,
 - → proposer une étude technique de dimensionnement d'une installation énergétique ainsi qu'une étude environnementale.
- la définition des objectifs :
 - → faire un état des lieux énergétique des installations sportives suivantes : piscine et gymnase Jean Morin à Belley,
 - → réaliser une étude technique (analyse énergétique détaillée, étude et dimensionnement des améliorations potentielles avec par exemple une connexion au réseau de chaleur de Belley),
 - → réaliser une étude de faisabilité des solutions énergétiques alternatives proposées,
 - → réaliser une étude environnementale.
- l'échéancier (rendu du rapport final : 17 mars 2016)

les obligations réciproques de chacune des parties (obligation de moyens pour les étudiants, mise à disposition des données techniques et chiffrées ainsi que des moyens nécessaires par les collectivités, remboursement de frais notamment)

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention à l'unanimité.

TOURISME, CULTURE, PATRIMOINE

8.- Convention de partenariat avec le Syndicat du Haut-Rhône (SHR)

M. Saurel, Vice président en charge de l'économie touristique, de la culture et du patrimoine, rappelle à l'assemblée la convention de partenariat 2015 avec le Syndicat du Haut-Rhône portant sur la réalisation du dépliant Haut-Rhône « vélo, canoë, aviron » qui a pour objet principal la valorisation du tracé ViaRhôna.

Il précise qu'il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'édition 2016 selon les mêmes modalités avec une participation financière de la Communauté de communes Bugey Sud de 2 202,45 €.

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention à l'unanimité.

M. Petit demande si les communes sont associées aux modifications de cette carte.

M. Saurel répond par l'affirmative mais pour plus de précautions, il invite les communes concernées à se rapprocher du SHR.

9.- Convention de partenariat avec Chambéry Cyclisme Formation

M. Saurel rappelle à l'assemblée la stratégie touristique validée le 5 novembre 2015 et explique que dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, et notamment de l'axe 2 « Mettre en œuvre un plan de communication sur le tourisme à vélo », la Communauté de communes s'est rapprochée de l'association « Chambéry Cyclisme Formation » (centre de formation de l'équipe professionnelle AG2R – La Mondiale) pour un partenariat sur la valorisation du Grand Colombier et du territoire de Bugey Sud.

M. Saurel explique que le centre de formation a pour objet la formation sportive de jeunes coureurs cyclistes. Elle propose un panel de service permettant aux sportifs de suivre conjointement un programme sportif de haut-niveau et un cursus scolaire bac ou post-bac.

En marge de la formation sportive et scolaire qu'il apporte à ses adhérents, le centre de formation étend son service en faveur du grand public.

Le partenariat proposé pour l'année 2016 s'appuie sur une valorisation du Grand Colombier en s'appuyant sur les Montées Cyclo du Grand Colombier organisées par le Conseil départemental de l'Ain en partenariat avec les Fêlés du Colombier.

Il comprend:

- la présence de représentants de l'association à la conférence de presse du lancement du partenariat (date à définir),
- la mise à disposition d'un véhicule de l'association lors des montées chronométrées du Grand Colombier organisées les deuxièmes samedis des mois de juin, juillet, août et septembre,
- la venue de plusieurs coureurs sur les montées chronométrées du Grand Colombier organisées les deuxièmes samedis des mois de juillet et août,
- la mise à disposition de deux intervenants et de deux véhicules sur un stage cycliste de 3 jours organisé du 7 au 9 juillet 2016 ; le stage cycliste sera commercialisé par le biais de l'Office de Tourisme et d'Aintourisme,
- la diffusion du logo de la Communauté de communes sur le site internet de l'association avec un lien de redirection sur le site de la Communauté de communes et de son Office de tourisme,
- l'invitation de la Communauté de communes aux évènements-partenaires organisés par l'association et la diffusion de son logo sur les supports de communication de l'association,
- la promotion des montées chronométrées et du stage sur ses réseaux sociaux.

Le soutien financier de la Communauté de communes s'élève à 5 000 € pour l'année 2016. Par ailleurs, la Communauté de communes Bugey Sud s'engagera à soutenir l'association :

- par la prise en charge l'hébergement et de la restauration pour les deux intervenants lors du stage cycliste organisé du 7 au 9 juillet 2016,
- en faisant valider tous les supports de communication des actions en lien avec l'association.

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention à l'unanimité.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS

10.- Convention de mise à disposition entre la CNR et la Communauté de communes pour l'occupation du foncier de la base aviron.

M. Charles Berger, Vice-président en charge des équipements scolaires et sportifs explique à l'assemblée qu'aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mai 2013, la CNR a consenti à la Communauté de communes la

possibilité d'occuper des terrains (via une COT : Convention d'Occupation Temporaire) en vue de construire une base d'aviron au lieu-dit « les Ecassaz » sur la commune de Virignin.

Il explique également qu'il convient aujourd'hui d'approuver la convention relative à la mise à disposition de ces terrains. Cet acte reprend :

- les références cadastrales des parcelles concernées.
- la désignation des ouvrages, constructions et installations mises à disposition,
- les travaux envisagés et réalisés,
- les termes de la convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels,
- les origines de propriété des terrains mis à disposition .../...

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention à l'unanimité.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

11.- Attributions de compensation des communes à partir du 1^{er} janvier 2016 - mise à jour de la délibération du 10 décembre 2015 pour la prise en compte des communes nouvelles

Mme Charmont-Munet rappelle la délibération du conseil communautaire du 10 décembre 2015 adoptant le rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) et modifiant les attributions de compensation des communes à partir du 1^{er} ianvier 2016.

Elle rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, trois communes nouvelles ont été créées sur le territoire de la Communauté de communes, et qu'à la demande de M. le Trésorier de Belley, il convient de mettre à jour le tableau de versement en faisant apparaître les communes nouvelles d'Arboys en Bugey (Arrêté Préfectoral du 29/09/2015), Parves-et-Nattages (Arrêté Préfectoral du 24/12/2015), Groslée-Saint-Benoît (Arrêté Préfectoral du 30/12/2015).

Mme Charmont-Munet précise que le montant de l'enveloppe globale des attributions de compensation reste inchangé et rappelle le tableau du 10 décembre 2015 :

SYNTHESE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES A PARTIR DU 01 01 2016

	AC 2015 pour mémoire	Révision AC à partir du 01 01 2016		AC 2015 pour mémoire	Révision AC à partir du 01 01 2016
AMBLEON	-9 466.45	-4 527.56	IZIEU	21 473.77	21 473.77
ANDERT ET CONDON	17 568.88	10 522.88	LAVOURS	90 272.43	90 272.43
ARBIGNIEU	12 256.92	25 376.92	MAGNIEU	-506 907.48	-495 904.03
ARMIX	-3 770.08	-3 770.08	MARIGNIEU	10 427.98	10 427.98
ARTEMARE	-37 093.00	-22 094.00	MASSIGNIEU	154 966.61	154 966.61
BETTEA	2 441 036.06	2 668 290.06	MURS ET GELIGNIEUX	123 890.83	166 965.03
BEON	22 396.13	22 396.13	NATTAGES	61 798.72	61 798.72
BREGNIER-CORDON	311 078.76	311 078.76	PARVES	-8 880.97	-8 880.97
BRENS	282 986.04	282 986.04	PEYRIEU	200 044.87	190 926.87
BURBANCHE	-7 744.94	-9 215.94	POLLIEU	4 621.64	4 621.64
CEYZERIEU	-136 277.68	-136 277.68	PREMEYZEL	752.40	752.40
CHAZEY- BONS	198 210.12	198 210.12	PUGIEU	-3 598.93	-3 598.93
CHEIGNIEU	-19 617.51	-19 617.51	ROSSILLON	-17 408.41	-17 408.41
COLOMIEU	-3 459.37	-3 459.37	ST BENOIT	73 604.28	73 604.28
CONTREVOZ	-12 427.05	9 453.95	ST BOIS	9 887.49	11 981.49
CONZIEU	-7 800.81	-4 777.81	ST CHAMP	8 131.71	8 131.71
CRESSIN-ROCHEFORT	120 016.24	133 958.24	ST GERMAIN	15 648.42	15 648.42
CULOZ	1 173 960.83	1 197 960.83	ST MARTIN DE BAVEL	-25 272.46	-23 272.46
CUZIEU	-45 240.69	- 45 240.69	VIRIEU LE GRAND	-45 666.68	1 800.32
FLAXIEU	2 665.58	1 396.58	VIRIGNIN	237 883.05	237 883.05
			VONGNES	12 589.61	12 589.61
			TOTAL AC 2016 et suivantes	4 717 536.86	5 127 429.40

EN <u>ROUGE AC</u> NEGATIVES EVERSEMENTS DES COMMUNES A CCBS EN <u>NOIR AC</u> POSITIVES : VERSEMENTS DE CCBS AUX COMMUNES

TOTAL année 2016 et suivantes

CUMUL -798 045.44 5 925 474.84 5 127 429.40

Mme Charmont-Munet propose le tableau de mise à jour suivant :

SYNTHESE ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES A PARTIR DU 01 01 2016

Après prise en compte des communes nouvelles

	AC 2015 pour mémoire	Révision AC à partir du 01 01 2016		AC 2015 pour mémoire	Révision AC à partir du 01 01 2016
AMBLEON	-9 466.45	-4 527.56	IZIEU	21 473.77	21 473.77
ANDERT ET CONDON	17 568.88	10 522.88	LAVOURS	90 272.43	90 272.43
ARBOYS EN BUGEY	22 144.41	37 358.41	MAGNIEU	-506 907.48	-495 904.03
ARMIX	-3 770.08	-3 770.08	MARIGNIEU	10 427.98	10 427.98
ARTEMARE	-37 093.00	-22 094.00	MASSIGNIEU	154 966.61	154 966.61
BELLEY	2 441 036.06	2 668 290.06	MURS ET GELIGNIEUX	123 890.83	166 965.03
BEON	22 396.13	22 396.13	PARVES ET NATTAGES	52 917.75	52 917.75
BREGNIER-CORDON	311 078.76	311 078.76	PEYRIEU	200 044.87	190 926.87
BRENS	282 986.04	282 986.04	POLLIEU	4 621.64	4 621.64
BURBANCHE	-7 744.94	-9 215.94	PREMEYZEL	752.40	752.40
CEYZERIEU	-136 277.68	-136 277.68	PUGIEU	-3 598.93	-3 598.93
CHAZEY- BONS	198 210.12	198 210.12	ROSSILLON	-17 408.41	-17 408.41
CHEIGNIEU	-19 617.51	-19 617.51	GROSLEE-ST-BENOIT	73 604.28	73 604.28
COLOMIEU	-3 459.37	-3 459.37	ST CHAMP	8 131.71	8 131.71
CONTREVOZ	-12 427.05	9 453.95	ST GERMAIN	15 648.42	15 648.42
CONZIEU	-7 800.81	-4 777.81	ST MARTIN DE BAVEL	-25 272.46	-23 272.46
CRESSIN-ROCHEFORT	120 016.24	133 958.24	VIRIEU LE GRAND	-45 666.68	1 800.32
CULOZ	1 173 960.83	1 197 960.83	VIRIGNIN	237 883.05	237 883.05
CUZIEU	-45 240.69	-45 240.69	VONGNES	12 589.61	12 589.61
FLAXIEU	2 665.58	1 396.58			
			TOTAL AC 2016 et suivantes	4 717 536.86	5 127 429 40

EN <u>ROUGE AC</u> NEGATIVES : VERSEMENTS DES COMMUNES A CCBS EN <u>NOIR AC</u> POSITIVES : VERSEMENTS DE CCBS AUX COMMUNES

TOTAL année 2016 et suivantes

Le conseil communautaire approuve la mise à jour à l'unanimité.

CUMUL		
-789 164.47		
5 916 593.87		
5 127 429.40		

12.- Remboursement des heures du service « environnement – entretien » de la Communauté de communes Bugey Sud par les communes de Groslée-Saint-Benoit, Arboys-en-Bugey, Brégnier-Cordon et Colomieu.

Mme Charmont-Munet rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de la continuité de la fusion, notre service « environnement – entretien » intervient ponctuellement pour la vérification et l'entretien, le désherbage, le faucardage, le débroussaillage des stations d'épuration, des postes de relèvement, de refoulement et des lagunages des communes de Groslée-Saint-Benoît, Arboys-en-Bugey, Brégnier-Cordon et Colomieu.

Par délibération en date du 30 juin 2015, la Communauté de communes avait valorisé le prix de l'heure à facturer aux communes à hauteur de 40 €.

Mme Charmont-Munet propose au conseil communautaire de délibérer pour autoriser le Président :

- à maintenir le prix du service à 40 € de l'heure.
- à effectuer chaque année un bilan des heures effectuées auprès des communes concernées et émettre les titres de recettes correspondants dès que les heures ont été validées par les communes.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

13.- Délibération pour délégation au Président en matière de recours à des stages

Mme Charmont-Munet expose que dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions, la Communauté de communes va inscrire des crédits afin de mener des missions ponctuelles d'appui.

Elle explique que ces missions pourraient être réalisées par voie de stage en mobilisant des étudiants en master ou écoles d'ingénieurs par exemple.

Les conditions d'intervention, d'accueil et de gratification des stagiaires en charge de ces missions se matérialiseront par la conclusion de conventions entraînant des dépenses gérées différemment selon le mode de convention :

- soit par le biais d'une convention individuelle de stage tripartite signée entre l'établissement universitaire, l'étudiant et l'organisme d'accueil. Sont concernés par ce type de convention les stages effectués à titre obligatoire ou optionnel, par des étudiants inscrits dans des établissements d'enseignement dispensant une formation supérieure diplômante ou non diplômante. Ces stages doivent être intégrés à un cursus pédagogique

scolaire ou universitaire, et ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent de la collectivité.

Conformément au Code de l'Education, elle fera l'objet d'une gratification versée mensuellement selon les textes en vigueur. De plus, l'étudiant verra ses frais de mission pris en charge conformément au décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006.

- soit par le biais d'une convention collective de partenariat entre l'établissement d'origine d'étudiants et un organisme d'accueil désigné comme « commanditaire » pour lequel les étudiants (en stage collectif) effectueront une prestation de stage au nom de leur établissement et pour le compte du commanditaire.

Conformément à ce type de convention de partenariat, le commanditaire s'engagera à participer forfaitairement aux frais inhérents à l'étude.

Dans ce cadre et afin de simplifier la gestion des conventions de stage, Mme Charmont-Munet sollicite le conseil communautaire afin d'autoriser le Président à conclure, pour la durée du mandat, les conventions de stage correspondantes.

Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

14.- Accroissement temporaire d'activité

Considérant l'entrée en phase opérationnelle de la stratégie de développement touristique menée par la Communauté de communes en 2016, le positionnement vélo retenu par le conseil communautaire, l'arrivée de la 15° étape du Tour de France 2016 à Culoz ainsi que la nécessité d'organiser et de coordonner les différents évènements associés à savoir notamment :

- mise en place, coordination et gestion d'événementiels vélos et d'animations (journées cyclo du Grand Colombier en lien avec le Conseil départemental de l'Ain, fête du vélo / ViaRhôna en fête...),
- développement de partenariats (clubs cyclo, prestataires...),
- relations publiques avec les équipes professionnelles.
- développement d'actions de sensibilisation sur la thématique vélo en direction du personnel de l'office de tourisme,
- aide au montage de produits touristiques vélo.

Mme Charmont-Munet explique qu'il y a lieu de créer, pour accroissement temporaire d'activité de 7 mois, un poste de chargé de mission « évènementiel vélo » à temps complet dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux. Le conseil communautaire approuve la proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.15

Le Secrétaire de séance, Mme Dominique SILLAUME

Le Président, M. René VUILLEROD